



Laboratoire Cliniques Psychopathologique et Interculturelle (EA 4591)

Directrice : Sonia Harrati

Directeur-Adjoint : Valentin El Sayed

Pourquoi faire un doctorat ?

1. Les motivations pour faire un doctorat

La réalisation d'un doctorat peut être motivée par plusieurs raisons :

- Faire une carrière universitaire en devenant enseignant-chercheur (Maître de conférences ou Professeur des Universités) ou chercheur (Chargé de recherche ou Directeur de recherche au CNRS).
- Faire une carrière dans le privé en devenant par exemple salarié d'une entreprise qui a une division « Recherche et Développement » (R&D) pour développer des recherches à destination de l'entreprise.
- Faire une carrière dans le privé mais à son compte (ex : autoentrepreneur en tant que consultant, formateur ou encore psychologue mais avec la qualité de docteur en plus).
- Faire une carrière dans la fonction publique en général ou pouvoir passer des concours de la fonction publique à un niveau doctorat (Institut National du Service Public, autrefois ENA)
- Faire une carrière universitaire ou dans le privé à l'étranger
- Faire une carrière dans le domaine de la santé ou de l'action sociale

- Développer une réflexion autour d'un objet de recherche pour avoir un impact sur le terrain professionnel.

2. Ce qu'implique la réalisation d'un doctorat

2.1 Des attendus

- Produire une recherche doctorale de A à Z aboutissant à un manuscrit écrit et une soutenance.
- Effectuer un grand nombre d'heures de formation (minimum de 100h de formation obligatoire tout au long de la thèse)
- Participer à la vie de son laboratoire (ex : préparation de journée scientifique)
- Contribuer à la production scientifique du laboratoire (ex : communications scientifiques, publications etc...)
- Affiner son projet professionnel et préparer sa poursuite de carrière
- Développer son réseau national et international
- Diffuser sa recherche auprès de la communauté universitaire et du grand public
- Il s'agit de bien plus que la réalisation d'une recherche doctorale, il s'agit aussi d'acquérir tout un ensemble de compétences (cf. 3).

2.2 Des compétences du doctorant pour la réalisation d'une thèse

- Savoir-être polyvalent et autonome
- Capacité d'analyse critique
- Compétences écrites et orales
- Curiosité scientifique et dynamisme
- Compétences pédagogiques et de vulgarisation
- Intégrité scientifique
- Prise d'initiative
- Capacité de travailler en équipe
- Capacités organisationnelles

2.3 Types de financement et durée du doctorat

Si vous êtes financés, vous êtes considérés comme étant à temps plein sur votre thèse, vous avez donc trois années universitaires pour la réaliser.

En revanche, si vous n'êtes pas financé, vous êtes considérés comme étant à temps partiel sur votre thèse, vous avez alors six années universitaires au maximum pour la réaliser.

2.3.1 Dans le cas d'un financement de votre thèse

- Le contrat doctoral (CDU)

Le contrat doctoral est un financement public dédié à la réalisation du doctorat pour 36 mois avec un salaire de 2044,12 euros brut par mois. Ce salaire correspond à un contrat doctoral de type 1, entièrement destiné à la recherche. En revanche, un contrat doctoral de type 2 inclus des activités complémentaires (ex : heures d'enseignement de 64h TD maximum sur l'année universitaire). Le salaire sera alors un peu plus élevé pour ce type de contrat. Voici un lien ci-dessous amenant sur le site de l'école doctorale CLESCO pour plus d'information sur le contrat doctoral et la procédure :

<https://clesco.univ-tlse2.fr/accueil/financements-de-these/campagne-contrats-doctoraux-pour-lecole-doctorale-clesco>

- CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche)

Une thèse CIFRE est un partenariat entre 4 acteurs qui sont « l'entreprise ou la collectivité ; le laboratoire de recherche ; le/la doctorant·e et l'ANRT (Agence nationale Recherche Technologie) ». Il s'agit d'un financement de 36 mois par l'entreprise, dont cette dernière reçoit une subvention en contrepartie de l'embauche du doctorant. Le temps de travail est ainsi partagé entre l'entreprise et le laboratoire de recherche. Il est possible d'établir ce partenariat jusqu'à 9 mois après l'inscription en première année de doctorat. Vous pouvez trouver plus d'information sur le lien suivant :

<https://www.anrt.asso.fr/fr/preparer-sa-cifre-7845>

- Appels à projet

Il existe aussi des financements plus spécifiques via des appels à projet (ex : ANR) qui permet d'avoir un financement dédié à la réalisation du doctorat sur 36 mois concernant un objet de recherche prédéfini à l'avance. Ce financement peut être aussi pour seulement 1 an ou 2 ans et ne couvre donc pas l'ensemble du doctorat.

2.3.2 Dans le cas d'un non-financement de votre thèse

- ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche)

C'est un CDD qui permet d'être financé en fin de thèse ou en tant que jeune docteur. Ces contrats ATER d'un an, renouvelable une fois, peuvent être à mi-temps, impliquant un service d'enseignement de 96h TD (environ 1527,76 euros brut/mois) ou à temps plein, impliquant 192h TD (environ 2138,86 euros brut/mois).

- Chargé de cours

Pour être chargé de cours, il faut avoir une autre activité professionnelle qui implique de faire plus de 900h/an ou d'avoir une activité libérale en justifiant de revenus suffisants. Il est possible d'effectuer 96h d'enseignement au maximum pour les doctorants. La rémunération est de 42,86 euros brut de l'heure. Il est préférable de vous adresser à l'UFR de Psychologie pour avoir les informations les plus précises et récentes concernant votre situation.

- Activité professionnelle à côté de la réalisation de votre doctorat

Ce n'est pas l'idéal pour la réalisation d'une thèse mais il y a bien sur la possibilité de travailler à côté pour pouvoir réaliser son doctorat.

- Diverses aides au déplacement international (recueil de données, communications scientifiques etc...)

AMID : Aides à la Mobilité Internationale et Nationale (Aide UT2J)

SMID : Soutien à la Mobilité Internationale des Doctorants (Aide CLESCO)

3. L'acquisition de nouvelles compétences par le doctorat permet d'obtenir tout un ensemble de compétences pouvant être valorisé sur le marché du travail

Le doctorat permet d'acquérir tout un ensemble de compétences pouvant être valorisé sur le marché du travail. En effet, selon le RNCP, le doctorat permet de développer six blocs de compétences :

- « Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective »
- « Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective »
- « Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective »
- « Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale »
- « Formation et diffusion de la culture scientifique et technique »

- « Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective »

Lien vers « France compétences » pour la liste détaillée des compétences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31437/#ancre3>

4. Conditions pour réaliser un doctorat au sein du Laboratoire LCPI

Ces conditions sont applicables à l'ensemble des laboratoires, dont le LCPI, qui sont regroupés par l'école doctorale CLESCO.

Il s'agit :

- d'avoir minimum 14 de moyenne au M2
- d'avoir minimum 14 au mémoire de M2
- d'avoir l'accord d'un directeur ou d'une directrice de thèse (MCF-HDR ou PR) pour encadrer votre doctorat
- d'avoir l'accord de la directrice du laboratoire d'appartenance de votre directeur ou directrice de thèse

Si ces 4 conditions sont réunies, vous avez la possibilité de poursuivre des études doctorales sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'école doctorale CLESCO.

5. Règlement intérieur du LCPI

Le Laboratoire LCPI a un règlement intérieur qui a été validé par la Commission de la recherche le 15 juin 2023. Il est désormais en vigueur. Ainsi, le doctorant, en tant que membre temporaire statutaire du Laboratoire LCPI, est tenu de le respecter. Par exemple, cela implique que le doctorant doit participer à la vie scientifique du Laboratoire LCPI en étant présent aux AG, séminaires ainsi qu'à diverses activités scientifiques au sein de son pôle de recherche, mais aussi de manière transversale.